

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 13.05.2026
. d'affichage : 13.05.2026

N° de la délibération : 2026-67

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60
. présents : 52
. votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme FANCHON Catherine, M. CHRETIEN Gabriel, MM. IDE Jean-François, BECQUERELLE David, RIMETTE Jean-Michel, NORMAND Steve, Mme CLEMENT Anne, MM. SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, JOLY Vincent.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.
M. NORMAND Steve était représenté par M. MERVILLE Alain, suppléant.
M. BELLARD Joël était représenté par Mme SZAREK France, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU



OBJET :

HABITAT
APPEL À PARTICIPATION POUR L'EXERCICE 2026 – ADIL 80

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES) accompagne les habitants sur les problématiques liées au logement.

Créé en 1993 par le conseil général, l'Agence départementale d'information sur le logement de la Somme (ADIL) est une association qui a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (Art. L.366-1 du CCH). L'association accompagne notamment la collectivité dans la mise en place du Pacte territorial et de son futur dispositif d'aides.

Afin de mener à bien ses actions sur le territoire, l'ADIL sollicite auprès de la collectivité une participation de 0.105€ par habitant pour 2026, calculées sur une base de 19 688 habitants (INSEE 2022).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence politique du logement et du cadre de vie de la communauté de communes,

Vu la délibération n°2024-116 du conseil communautaire du 4 juillet 2024 relative à la convention pluriannuelle avec l'agence départementale d'information sur le logement de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Verse à l'ADIL80 une participation s'élevant à 2 067.24€ pour l'année 2026.
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

